

La Plume communale

ÉDITORIAL

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

A la veille des fêtes de fin d'années j'ai souhaité faire le point avec vous sur l'activité communale et l'évolution des projets.

Ce deuxième numéro de la Plume communale est consacré en particulier aux établissements scolaires, pour lesquels Région, Département et Commune assurent les équipements et services.

Démolition FORMER, objectif atteint : Un chantier délicat imposé par la proximité des équipements et l'activité de METALTEMPLE qui nécessita en permanence la prudence dans les opérations de démontage. En particulier, l'instabilité des matériaux de la façade longeant l'ex-nationale 6 obligea plusieurs fois l'entreprise à changer de méthode. Le savoir-faire de cette dernière et l'énergie déployée mènent la déconstruction à son terme.

Deuxième phase, Z.A.C du TEMPLE : le Conseil Municipal du 12 décembre a défini le périmètre de la zone d'aménagement concertée ; architecte, bureau d'étude et maître d'ouvrage délégué vont établir les premiers projets. Une partie des subventions étant déjà acquises, l'autre est en cours d'étude.

Reconversion du lycée de la Montagne : les élus ont visité cet équipement et des idées ont été émises face à des besoins : associatif, culturel, social, économique sans oublier la possibilité de petits logements pour les personnes âgées. Les démarches pour le transfert de propriété ne pourront s'effectuer que si la commune propose un projet de reconversion des lieux.

Recensement de la population une bonne nouvelle : la commune est en légère augmentation elle passe de 2 976 à 3 018 habitants.

2008 arrivant à son terme je vous souhaite à toutes et à tous de Bonnes fêtes en ayant, une pensée particulière pour les familles qui ont perdu un proche durant cette année et pour les personnes qui sont touchées par la maladie.

Jean-Michel GALLIOZ



Photo : Patrick Rossoero

C'ÉTAIT LA FÊTE

Le week end de la Saint Michel fut fidèle à la tradition. Grâce au Comité des Fêtes qui souhaitait la participation des habitants de la commune et des environs, le programme remplissait ses objectifs avec de nombreux participants :

- Courses pédestres avec l'UAM et SMS.
- Courses cyclistes et défilé de chars où St Michel Sports était fortement mobilisé.

Le feu d'artifice précédé de la marche aux flambeaux a enchanté un nombreux public le samedi soir.

Dimanche matin, accompagné par les Harmonies de Condove et l'Avenir, les officiels déposaient une gerbe au monument aux morts et s'associaient à la remise des médailles pour les animateurs du Comité :

- Henriette PERINO pour ses cinquante ans de participation.

- Angèle ALBERT et Guillaume GALLIOZ : médaille d'or pour 15 ans de bénévolat.

- Sébastien CHOQUET pour les dix ans d'engagement.

- Médaille de bronze (5 ans) : M. ALBERT- P.ROSSERO- C.DESARIA- J.GOMES.

Pour tous, l'engagement continue avec la coordination des jumelages Piémont Savoie, le Téléthon, le loto et les fêtes de Noël.



2^E PLACE DÉPARTEMENTALE POUR SAINT MICHEL !

Le Palmarès 2008 des concours de fleurissement voit la ville de Saint Michel classée deuxième dans sa catégorie (ville de 1500 à 4000 habitants).

Félicitations aux services techniques de la commune qui donnent ainsi un attrait supplémentaire à notre environnement. Les particuliers aussi sont distingués dans ce classement départemental :

- René JACOB : 2^e au concours montagne pour son décor floral sur la voie publique.

- Angèle ALBERT : 3^e pour le fleurissement de balcons terrasses visibles de la voie publique au concours plaine.

- Alain GROS : 5^e au concours montagne pour l'habitat traditionnel.

- Bar du Pont : 1^{er} au concours plaine pour les commerces. Bravo à tous pour l'embellissement de la commune.

La remise des lots a eu lieu le 28 novembre à la salle polyvalente.



RETOUR SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Les diverses rencontres parents-enseignants-élus depuis septembre soulèvent diverses questions que nous avons décidé de vous présenter.

LYCEE DEPENDANT DE LA REGION

En 2008, avec 100% de réussite au baccalauréat et 98% au B.E.P., les 280 élèves dont 222 internes ont un beau défi à relever. M. Beylier, proviseur, leur a fait part de ses exigences : plus de fumeurs dans l'enceinte de l'établissement et une discipline qui s'affirme autour d'un strict respect de chacun.

Les projets éducatifs s'ouvrent aux habitants de la commune :

- Dès le 3 décembre après-midi, à titre d'essai, une partie de la rue de la République sera bloquée pour une animation roller-skate ou vélo.
- Les mardi après-midi pendant la saison, les élèves en formation accompagneront au ski toutes les personnes intéressées.
- Participation de 106 lycéens à la Montée du Télégraphe le 4 décembre à l'occasion du Téléthon.
- Festival de la Montagne, au printemps, au cinéma Le Savoie.

A titre expérimental, les élèves intégrés au Pool-France de ski pourront suivre leurs cours diffusés sur internet. Gageons que l'ouverture du nouveau lycée prévue en 2010 et la réforme du Bac Pro en 3 ans engagera de nouveaux projets que tous auront à cœur de relever.



ECOLES PRIMAIRES

148 enfants sont accueillis par 7 enseignants (24,26 élèves de moyenne par classe). L'organisation nouvelle de la semaine scolaire a établi deux heures de soutien aux élèves en difficultés (mardi et jeudi jusqu'à 17h35). Ce sont 30 enfants qui sont concernés actuellement, avec un fonctionnement vraiment satisfaisant. Le retour à la maison est assuré par les parents.

Cette année, la nature occupera les objectifs éducatifs avec : « Il y a un parc près de chez nous ». C'est la mise en place d'une relation durable entre l'homme et la nature, ponctuée par des conférences et animée par un accompagnateur en moyenne montagne.

Tous les enfants vont à la piscine les 1^{er} et 3^e trimestres scolaires. En hiver, des sorties de ski de fond sont prévues pour du CE2 au CM2, quelques sorties de raquette pour les CP-CE1.

Du CE1 au CM2, tous les enfants bénéficient d'une heure environ d'initiation à l'italien.

Au conseil d'école, il a été signalé la suppression de nombreux postes d'enseignants notamment dans les Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté, et donc la crainte d'un véritable abandon éducatif. Il y a actuellement un poste de RASED sur le canton.

Durant l'été, deux classes ont été complètement repeintes et le couloir d'un côté de l'école a été équipé de fenêtres à double vitrage. Les travaux se poursuivront avec l'abaissement du plafond et la réfection de ce couloir, puis ce sera le tour de l'autre côté du bâtiment.

COLLEGE DEPENDANT DU DEPARTEMENT

Avec 286 élèves dont 45 internes, les effectifs des classes ont une moyenne de 25,27 élèves. La salle de technologie refaite à neuf et la présence de cinq assistants d'éducation assurent des conditions de scolarité qui ne sont, malgré tout, pas complètement satisfaisantes :

- La subvention livre s'avère insuffisante
 - Le poids des cartables sera mesuré en présence du médecin scolaire
 - Les casiers en salle d'étude posent problème
 - Les absences de professeurs restent problématiques
 - Les heures d'enseignement n'étaient pas assurées en anglais et technologie notamment
- Le collège participe aussi aux activités communales :
- séances de cinéma
 - Travail avec la responsable de la bibliothèque.

ECOLES MATERNELLES

Les quatre classes participent ensemble aux spectacles et tous les enfants fréquentent la piscine. Des travaux de réfection ont eu lieu dans les classes du centre afin d'améliorer les conditions d'accueil.

FERMETURE

Menées par les représentants de parents d'élèves, plusieurs actions ont été entreprises en juin 2008 pour tenter d'infléchir la décision :

- Rencontre avec M. L'IDEN de Saint Jean de Maurienne
- Courriers à l'I.A. et à l'inspection
- Délibération du Conseil Municipal

Ces actions n'ont malheureusement pas pu empêcher la fermeture d'une classe à l'école primaire, l'Education Nationale exigeant 162 élèves présents à la rentrée.

TRANSPORT SCOLAIRE

Ce sont les services du Conseil Général qui le gèrent et non la commune. Chaque transporteur répond à un appel d'offres et les marchés sont attribués par la direction des transports scolaires. Une nouvelle réglementation des conditions de sécurité a été mise en place et a occasionné plusieurs modifications comme les panneaux routiers, les marquages au sol et les barrières pour certaines zones.

Rappel : les enfants d'école maternelle doivent obligatoirement être remis à une personne adulte à l'arrêt du car. Pour tout changement, seule une demande écrite à l'accompagnatrice et à l'institutrice sera prise en compte.



• **Fête de la science du 17 au 23 novembre 2008.** La commune était présente par l'intermédiaire de l'Espace Alu-musée de l'aluminium, au village des Sciences de Maurienne, à St Michel, avec le LRF de St Jean de

Maurienne (Laboratoire de Recherche des Fabrications, Rio Tinto-Alcan) ; et aussi au village des Sciences de Chambéry avec le CRV (Centre de Recherche de Voreppe, Rio Tinto-Alcan).

• **Accès opérationnel pour handicapés se rendant à l'Esp. culturel Le Savoie.**

• **Visite des locaux du Ly. Professionnel** par l'ensemble élus communaux.

LES ATSEM,

des personnels de la commune dont les missions sont essentielles à la bonne marche des écoles maternelles

Les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) font partie de la fonction publique territoriale depuis toujours, car la mise à disposition de personnel spécialisé fait partie des obligations de la commune à l'égard de l'école. Selon un décret de 1992, « les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants ».

Avec les modifications des horaires de scolarité (suppression du samedi matin), la commune est obligée de bouleverser les horaires de travail des Agents :

- Collombette : Jacqueline — Valérie
- Centre : Yolande — Huguette

Les transferts d'heures travaillées sont repartis sur différents postes :

- augmentation des préparations en maternelle
- entretien des écoles et des locaux publics (bibliothèque, musée, tennis)

L'importance du rôle de ces agents dans le fonctionnement des écoles maternelles est liée aux missions qu'elles remplissent. Elles ont en charge les travaux manuels préparatoires nécessaires aux divers ateliers, ce sont « les reines du découpage, collage et vernissage ». Dès que les enfants sont en récréation ou font du sport, elles en profitent pour ranger ou nettoyer la classe, le matériel et préparer les activités suivantes, elles entretiennent le matériel de l'école et les locaux. Passage aux toilettes, lavage des mains, habillage, déshabillage, les ATSEM veillent à ce que tout se déroule sans accroc et par leur rôle éducatif, elles participent à l'acquisition de l'autonomie des jeunes enfants. Selon les écoles, elles peuvent même, sous la responsabilité des enseignants, encadrer des ateliers.

Leur fonction a beaucoup évolué (anciennement les dames de service) par leur professionnalisation et la mise en place du CAP Petite Enfance nécessaire pour accéder à ce poste maintenant.

En résumé, la double fonction de l'ATSEM, assistance technique à l'enseignant (mise en place et entretien du matériel) et assistance éducative (accueil des enfants, animation et hygiène) lui a conféré un rôle essentiel au sein de l'école et le statut de 1992 a confirmé ce rôle en l'intégrant à la communauté éducative.



SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

À l'occasion de la grève des enseignants du 20 novembre, la mairie de St Michel n'a pu mettre en place qu'un service minimum d'accueil (SMA) très restreint, par manque de personnel qualifié pour garder les enfants.

En effet, la commune veut pouvoir garantir aux parents qui confieraient leurs enfants au SMA un accueil qui réunirait les meilleures conditions de sécurité. Or, les petites communes, comme le souligne la motion adoptée par l'Association des Maires Ruraux de France, ne sont pas en mesure de mobiliser les moyens humains suffisants et adaptés.

Extraits de la motion des maires ruraux de France (A.M.R.F)

- Une fois encore, l'AMRF souligne qu'il ne s'agit pas pour les maires ruraux de nier les difficultés rencontrées par certains parents lors des journées de grève, mais seulement de dénoncer une loi qu'ils ne sont pas en mesure de respecter et qui, en cas d'accident, ne manquerait pas d'engager leur propre responsabilité pénale.
- Le service minimum d'accueil obligatoire décidé sans discernement est une illustration inacceptable d'un désengagement de responsabilité de l'Etat sur les communes, qui n'ont pourtant pas vocation à intervenir dans un différend entre l'Etat et ses fonctionnaires, et d'une volonté de leur « faire porter le chapeau » aux yeux des parents si elles n'organisent pas un service qui leur a été imposé mais qu'elles ne peuvent assurer.

L'AMRF demande à l'Etat d'assumer ses propres responsabilités.



les
ace
cée
des

- **Nouveaux horaires de la Bibliothèque**
- **Remplacement de huit transformateurs** au pylône par la Régie d'Electricité et mise en souterrain des réseaux au Noiray.

- **Avancement des travaux d'aménagement du Jardin du Souvenir** : lieu de recueillement où seront répandues les cendres des personnes incinérées.

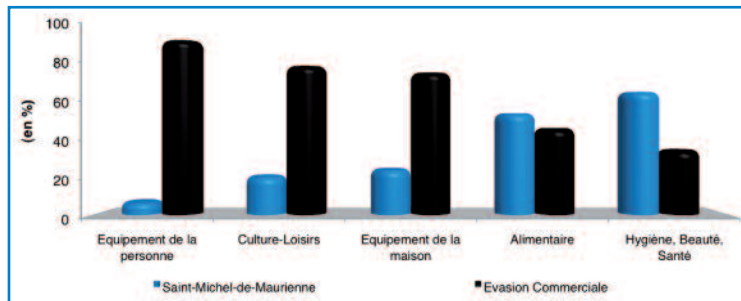
- **Randonnée cycliste de la Marmotte** : au vu du comportement des participants, la commune appuyée par la Préfecture émet des réserves sur la poursuite de cette manifestation.

Commerce Local

Après l'étude de la chambre de commerce et d'industrie de la Savoie dirigée par Mr Richard et Me Marmont, les commerçants jouissent d'une bonne image auprès de la clientèle du canton : qualité des produits et services proposés.

Les possibilités de stationnement étant satisfaisantes, la fréquentation des commerces est liée pour une grande partie à celle des services du chef-lieu de canton (administration-santé-artisanat).

Néanmoins, l'évasion des parts de marché sur St Jean s'accroît depuis 2003 et touche essentiellement l'équipement de la personne et de la maison ainsi que les produits de loisirs et de culture. Ces éléments vont être fournis à un cabinet spécialisé qui étudiera ce dossier et fournira des pistes d'action à la municipalité.



2^E FORUM DES ASSOCIATIONS DU CANTON

Le 2^o forum des associations du canton s'est déroulé le samedi 4 octobre à la salle polyvalente de St Michel. Satisfaction des organisateurs devant la présence des nombreuses associations du canton et du public venu découvrir les diverses activités ou actions présentées.

L'Association Cantonale souhaite faire de ce rendez vous annuel un moment privilégié pour démarrer la saison associative et pour renforcer les liens entre les bénévoles du canton.

REPAS DES ANCIENS

Ce sont près de 240 personnes qui ont répondu à l'invitation de la municipalité et du CCAS pour le repas des anciens qui a eu lieu le dimanche 19 octobre. Ce fut l'occasion de se retrouver autour d'un repas, dans une ambiance conviviale et de s'essayer à la valse, le tango, sur la musique de l'orchestre d'Hervé Humbert.

Le bon déroulement de cette journée est en grande partie l'œuvre du club des aînés ruraux « L'arc en ciel » qui mobilise ses bénévoles pour la préparation de la salle, des tables, l'accueil chaleureux des animatrices, le suivi du repas et le rangement. La municipalité les remercie pour leur implication dans cette journée dédiée aux aînés de la commune.



DANS LA CONTINUITÉ



Depuis la réalisation du raccordement de Beaune à la station d'épuration, le programme d'amélioration des hameaux se poursuit.

Ainsi, à Villarzembrun, les travaux d'enfouissement des réseaux et le raccordement à l'assainissement public se terminent (revêtement des rues prévu au Printemps).

Pendant six mois, l'entreprise JULLIARD a réalisé dans des conditions « difficiles », compte tenu de l'étroitesse des voies, les travaux de VRD. La Régie d'Electricité communale et France Télécom ont profité de ce programme pour mettre en sous terrain leur réseau de distribution.

Le coût global des travaux s'élève à 280 599€ H.T dont 60 000€ pour la Régie. La commune a déjà obtenu 18 000€ de subvention sur les travaux et une autre demande concernant l'enfouissement des réseaux est reportée en 2009.



INAUGURATION DU VIGNY

Le 8 Octobre, l'étroite collaboration entre l'OPAC et la commune, s'est concrétisée, une fois de plus, par l'inauguration de deux résidences locatives «Les Moufflons» (sept logements) et le « Le Clos du Vigny» (deux logements).

Initiées sous le mandat de Félix ANSELME, Maire, ces deux réalisations ont obtenu le label qualité pour leurs performances techniques.

En présence de Monsieur Le Sous Préfet, du Maire, de la Conseillère Régionale, du Président de l'OPAC, les acteurs de la construction (architectes et entreprises) et les élus ont visité un appartement témoin équipé de chauffage individuel, garages et jardins privatifs.

Ce partenariat avec l'OPAC se poursuivra bien sûr avec l'étude de nouvelles possibilités au centre ville et étendra le patrimoine des 231 logements locatifs sur la commune.



**Ce n° 2
ATTEND VOS
REMARQUES !!**

Par courrier
BP 10 - 73 140 Saint-Michel-de-Maurienne

ou par e-mail à :
info.stmicheldemaurienne@wanadoo.fr